



Systèmes informatiques et électroniques de péage

GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES

« G. E. A. »

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 2 400 000 euros

Siège social : Meylan (38240) Chemin Malacher

071 501 803 RCS GRENOBLE

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sis à MEYLAN (38240), Chemin Malacher, **le 27 mars 2019, à 11 heures 30**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements autorisés en application des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce ;
- Rapport du Commissaire aux comptes portant observations sur le rapport du Conseil de Surveillance, conformément à l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- Rapport du Directoire incluant le descriptif du programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et du rapport de gestion ;
- Quitus aux Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ;
- Examen et approbation des conventions et engagements autorisés en application des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018 ;
- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance ;
- Autorisation à donner au Directoire, à l'effet d'acheter, conformément aux dispositions légales, des actions de la Société ;
- Politique de rémunération du Président du Directoire, Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute natures attribuables au Président du Directoire ;

- Approbation des rémunérations et avantages de toute nature versées au Président du Directoire au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, en application des dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce.
- Politique de rémunération du Directeur Général, Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général;
- Approbation des rémunérations et avantages de toute nature versées au Directeur Général au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, en application des dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce ;
- Politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance, Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil de Surveillance ;
- Approbation des rémunérations et avantages de toute nature versées au Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, en application des dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce ;
- Politique de rémunération des membres du Directoire, Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire ;
- Approbation des rémunérations et avantages de toute nature versées aux membres du Directoire au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, en application des dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce ;
- Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance, Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Conseil de Surveillance ;
- Fin du mandat des membres du Conseil de Surveillance, à l'exception de Madame Marie-Paule ROC, proposition de renouvellement desdits mandats ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les questions écrites, auxquelles il sera répondu au cours de l'Assemblée Générale, accompagnées d'une attestation d'inscription des titres dans les comptes de titres nominatifs ou au porteur, doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège social de la Société, ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante : g.zass@gea.fr, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée.

Tout actionnaire peut participer à cette Assemblée ou choisir l'une des trois formules ci-après :

- donner procuration à son conjoint, au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou à un autre actionnaire ; ou à toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L225-106 du Code de commerce.
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance.
- donner procuration au Président de l'assemblée.

Seuls seront admis à assister à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- Par l'inscription de leurs actions nominatives en compte nominatif pur ou administré deux jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée Générale, à zéro heure, heure de Paris ; soit le 25 mars 2019, à zéro heures.
- Par la remise, dans le même délai, pour les propriétaires d'actions au porteur, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée Générale recevront, sur leur demande, une carte d'admission.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire, qui en fera la demande par écrit, à la société CACEIS CORPORATE TRUST, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09. Cette demande devra être déposée ou parvenue à l'adresse susvisée au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 21 mars 2019 (compte tenu des règles de computation de délais).

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance, dûment complétés et signés, devront parvenir à la société CACEIS CORPORATE TRUST, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09, trois jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 22 mars 2019.

Lorsque l'actionnaire aura exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale, seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale et au moins pendant le délai de quinze jours qui précède la date de la réunion, ou transmis sur simple demande adressée à la société CACEIS CORPORATE TRUST susvisée, à compter de la convocation de ladite Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclus avant la réunion.

Les informations et documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale sont également disponibles sur le site internet de la Société (www.gea.fr), pendant une période de vingt et un jours précédant la réunion, soit à compter du 6 mars 2019.

Le Directoire

Retrouvez l'intégralité de l'information financière sur www.gea.fr ou www.actusnews.com

Code ISIN : FR 00000 53035